Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026013-DE

10 page 2026 - 025

Date de convocation : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-013

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : **Philippe MARTINEAU par Loïc LEMOINE**
Régis CHAMPAGNE par Sylvie VADIS
Eric HERVE par Jean Paul LEROY
Bernard KODRIC par Serge CHEVALIER

Absents excusés :

Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1639 A du Code général des impôts ;
Considérant que depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont composées de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Après avoir rappelé que les taux sont inchangés depuis 2004 et considérant que la commission des finances a souhaité construire un budget 2026 sans augmenter la pression fiscale des contribuables ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026013-DE

Les taux et les produits attendus pour 2026 sont les suivants :

	BASE IMPOSITION	TAUX DE REFERENCE 2024	**TAUX PROPOSES**
Taxe foncier bâti	3 321 000	36.43 %	**36.43 %**
Taxe foncière non bâti	115 200	61.98 %	**61.98 %**
Taxe habitation	372 800	16.16 %	**16.16 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **VOTE** les taux tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme

Maire	**Secrétaire de séance**